

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2005017

OBJET : Versement d'un prêt sans intérêts de 250 000 euros à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers, remboursable au 31 décembre 2005

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers connaît des difficultés de trésorerie suite au décalage des financements de ses actions par ses partenaires (contrat temps libre financé par la Caisse d'Allocations Familiales, Fonds Structurels Européens et Contrat de Ville),

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Un prêt sans intérêts de 250 000 euros est attribué à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers au titre de l'exercice 2005

ARTICLE 2 : Il fera l'objet d'un remboursement au 31 décembre 2005

ARTICLE 3 : Il sera inscrit en dépenses et recettes au budget de l'exercice 2005 au 274-01 (400-274-01-OMJA)

Le Maire